

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [linda lindarivest](#)

<https://www.cadre21.org/membres/04f0531588e8e95717622c32>

Date d'obtention : 2021-03-16 15:01:22

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Comme les jeunes ne se rendent pas toujours compte de la nature criminelle de leurs comportements il est précieux de pouvoir leur refléter les conséquences. La méthode sexto sera un outil fort approprié. Avant de pouvoir l'utiliser je dois m'assurer qu'il y a une entente avec le service de police de mon territoire et m'assurer que la direction d'école a conclu cette entente. Lorsque je rencontre une situation de sextage je dois ouvrir la trousse et suivre les étapes. Je remplis la grille d'évaluation avec la victime ainsi je serai en mesure de voir la nature de la situation de voir qui elle touche, qui est impliqué et dans quel milieu. Je dois m'assurer de bien comprendre les circonstances qui ont amenées au sextage. Je crois ainsi être en mesure de porter à bien mon intervention car j'ai tous les éléments en main pour agir. Cette façon de faire me permettra de voir les conséquences du sextage du point de vue de la victime, des témoins, de l'instigateur et des intervenants. J'ai à prendre en considération mon rôle et ma responsabilité pour prendre en charge et agir rapidement. La méthode me permet également de voir les impacts à court et long terme auprès des élèves, des familles et du milieu. Comme c'est une méthode alternative à la judiciarisation je me réjouis de l'apprendre et de la mettre en oeuvre éventuellement.

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

J'ai fortement apprécié qu'il y ait les deux possibilités : accepter/refuser ainsi j'ai pu constater l'importance de bien situer l'intervention à savoir si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant et faire le bon suivi avec les bonnes personnes. Les cas démontrent étapes par étapes l'importance de tous les acteurs ( la personne concernée, l'amie , le gars et la police pour la sensibilisation ( cas de Mégan ) Ce que j'ai appris c'est que si il y a refus de collaborer de la part de William le service de police doit être contacté pour que puisse arrêter la propagation des photos et le téléphone doit être confisqué et je ne dois pas voir les photos car c'est une infraction criminelle.

Si un cas vient de l'extérieur ( une personne téléphone pour parler d'une situation )je dois inviter la personne à contacter la police. Je rencontre le jeune s'il accepte je déclenche le protocole pour avoir un regard sur l'étendue de la situation sinon je fais le lien avec la police.

Quand des témoins ont reçu les photos je dois les rencontrer selon le protocole.

Lorsque c'est un acte malveillant je confisque le téléphone, je ne poursuis pas la grille et je fais le lien avec la police. Il s'ensuivra une enquête criminelle qui sera vu par le DCPC et qui poursuivra sa route jusqu'au tribunal de la jeunesse.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Il est certain qu'en milieu scolaire tout se répand comme une traînée de poudre. Il est alors de mon devoir et de ma responsabilité d'agir rapidement pour limiter la propagation et connaître l'étendue de la situation. Ce qui est difficile c'est de récupérer le téléphone( ils y sont tellement accroc) mais je sais maintenant que je peux avoir de l'aide à ce niveau. Les jeunes veulent souvent montrer ce qu'ils ont reçus je sais maintenant que c'est une infraction criminelle si ça s'apparente à de la pornographie juvénile. Un autre lien délicat c'est le lien avec la famille ( à cet effet j'aurais souhaité une mise en situation pour étayer ce point de vue ). Je trouve qu'il est important d'accompagner les personnes en dommages collatéraux autant que la /les personnes concernées par la situation.

Je ne connaissais pas la méthode sexto , cependant j'ai eu la collaboration de la police dans certaines situations et elle est venue faire de la sensibilisation dans les groupes où la situation était vécue.